CONFÉRENCES

SUR LE TIERS-ORDRE

AVIS

1° Les R. R. P. P. Gardiens sont priés de préparer eux-mêmes ou de faire préparer par des Pères expérimentés ces différentes conférences qui seront données au cours de l'année, de temps à autre, à la place des cas de conscience.

2° Dans les questions discutées ou discutables, la décision restera toujours au R. P. Gardien, sauf qu'il en référera ensuite au T. R. P. Provincial, pour recevoir une ligne de conduite, en vue de l'uniformité dans toute la Province.

3° Il est à désirer que chaque Conférencier mette par écrit au moins le résumé de ses réponses. Le P. Lecteur de cas les indiquera aussi sommairement dans son livret et chacun, pour sa propre instruction, est invité à en faire autant.

Règles de ces conférences.

1° Le conférencier a la parole pour exposer et développer sa matière.

2° Personne ne doit le contredire ni l'interrompre pour lui demander des explications.

3° Quand il aura développé au moins une de ses questions, chacun sera libre de faire ses objections ou d'exposer ses propres idées, mais après en avoir obtenu la permission du R. P. Président.

4° On n'interpellera ni le conférencier ni quelque autre Père pour discuter avec lui, mais on s'adressera toujours au président qui demandera au conférencier de donner la réponse ou la donnera lui-même, s'il le juge à propos.

I CONFERENCE.

Le Tiers-Ordre.

Sa nature ; Ordre qui diffère de Confrérie, Congrégation, etc.... Ordre véritable même après les modifications de Léon XIII.....

Donc, surtout genre de vie.....

Cet Ordre a-t-il pour but directement la sanctification de l'individu et seulement indirectement et par voie de conséquence, l'action sociale? ou bien a-t-il en vue primairement la réforme sociale et seulement comme moyen la sanctification individuelle?

Histoire de la controverse à ce sujet. Où en est-elle?

Quelles en seraient les conséquences en pratique?

Le Tiers-Ordre est-il vraiment pour la masse? ou seulement pour l'élite destinée à entraîner la masse?

II CONFERENCE

La Fraternité.

1° — Qu'est-ce qu'une Fraternité? — 2° La Règle du Tiers-Ordre est-elle faite pour l'individu ou pour le groupe? — 3° Avantages de la Fraternité. — 4° Situation légale des Tertiaires isolés. — 5° Quels pouvoirs faut-il pour ériger une Fraternité? — 6° Quelles conditions de la part de l'autorité ecclésiastique? — 7° Quelle est la situation canonique d'une Fraternité et de son église? — 8° Peut-il y avoir plusieurs Fraternités dans une même ville? — 9° Que penser du système des Fraternités paroissiales? — 10° Que faire pour leur donner, si elles existent, unité d'organisation, d'esprit et d'œuvres? — 11° En pratique et en résumé, comment doit se conduire un Père invité par un curé à ériger une Fraternite dans sa paroisse?

III CONFERENCE.

Recrutement.

1° Obstacles : de la part de la Règle, — des sujets, — du clergé paroissial. —

2° Moyens de recrutement.

3° Faut-il pêcher au filet ou à la ligne ?

4° Que penser du recrutement à la clôture d'une mission ?

5° Utilité des zélateurs et zélatrices.

6° Comment doivent-ils s'y prendre : défauts à éviter.

7° Personnes qu'il ne faut pas admettre : âge, caractère, conduite, réputation, profession, etc..., femmes séparées de leur mari ?

8° Postulat. — Noviciat, sa durée. — Réunion des novices à faire par qui ? comment ? esprit de famille. Sujets à traiter ?

9° Renvois du Noviciat : règle, raisons.

10° Exclusion après la profession : Qui peut la faire ? pour quels motifs ? Deux sortes d'expulsions : de la Fraternité, — du Tiers-Ordre.

IV CONFERENCE.

Organisation d'une Fraternité.

1° Directeur : ses pouvoirs, leur origine ; étendue des pouvoirs donnés généralement ici. Ses devoirs vis-à-vis de la Fraternité, — vis-à-vis des Supérieurs réguliers ; — ses qualités.

2° Ministres ou Supérieures.

3° Discrétoire : ses membres, — leurs fonctions. — Officiers pris dans le Discrétoire, — hors du Discrétoire.

4° Le Discrétoire est-il d'obligation pour la validité d'une Fraternité ?

5° Avantages du Discrétoire.

6° Quelles qualités exiger de ses membres ?

7° Comment est-il institué : Différentes manières.

8° Pour combien de temps ?

V CONFERENCE.

Direction d'une Fraternité

1° Réunions du Discrétoire — nécessité, avantages de ces réunions.

2° Leur fréquence.

3° Quel est le temps le plus favorable ?

4° Le meilleur programme : nécessité d'un programme ou Ordre du jour.

5° Matières à traiter : Postulants, prises d'habit, professions ; comptes-rendus du portier : présences ; du trésorier : caisse, quête ; des Zélateurs : membres en faute, projets, œuvres, recrutement, malades, défunts, etc...

6° Conduite du Directeur dans ces réunions : défauts à éviter, liberté à laisser aux Discrets de parler, d'agir.....

7° Conduite des Discrets : défauts à éviter, secret des réunions.....

8° Procès-verbal des réunions.

9° Les différents régistres.

ssité,

d'un

prises
rtier :
s Zé-
uvres,

ions :
ets de

éviter,

VI CONFERENCE.

Réunions de la Fraternité

Avantages. — Fréquence ? Est-il opportun de multiplier les réunions ? — Le Directeur est-il nécessaire pour la réunion — Que penser de la réunion après la messe de paroisse ? — Pourrait-on conseiller en plus de celle-là, des réunions privées ? — Comment organiser régulièrement une réunion ? — Quel cérémonial ? Office ? — Psalmodie ?

Avis, partie principale de la réunion. — Quels doivent en être les objets. — Peut-on donner des avis publics à un particulier comme on le ferait dans une communauté ? — Que penser de la coulpe faite par les tertiaires ? — Quelle instruction : genre et sujet ? — Que faire après l'instruction ? — Quête et, en général, ressources des Fraternités. — Chant et chœur de chant ? — Costume pour les réunions ?

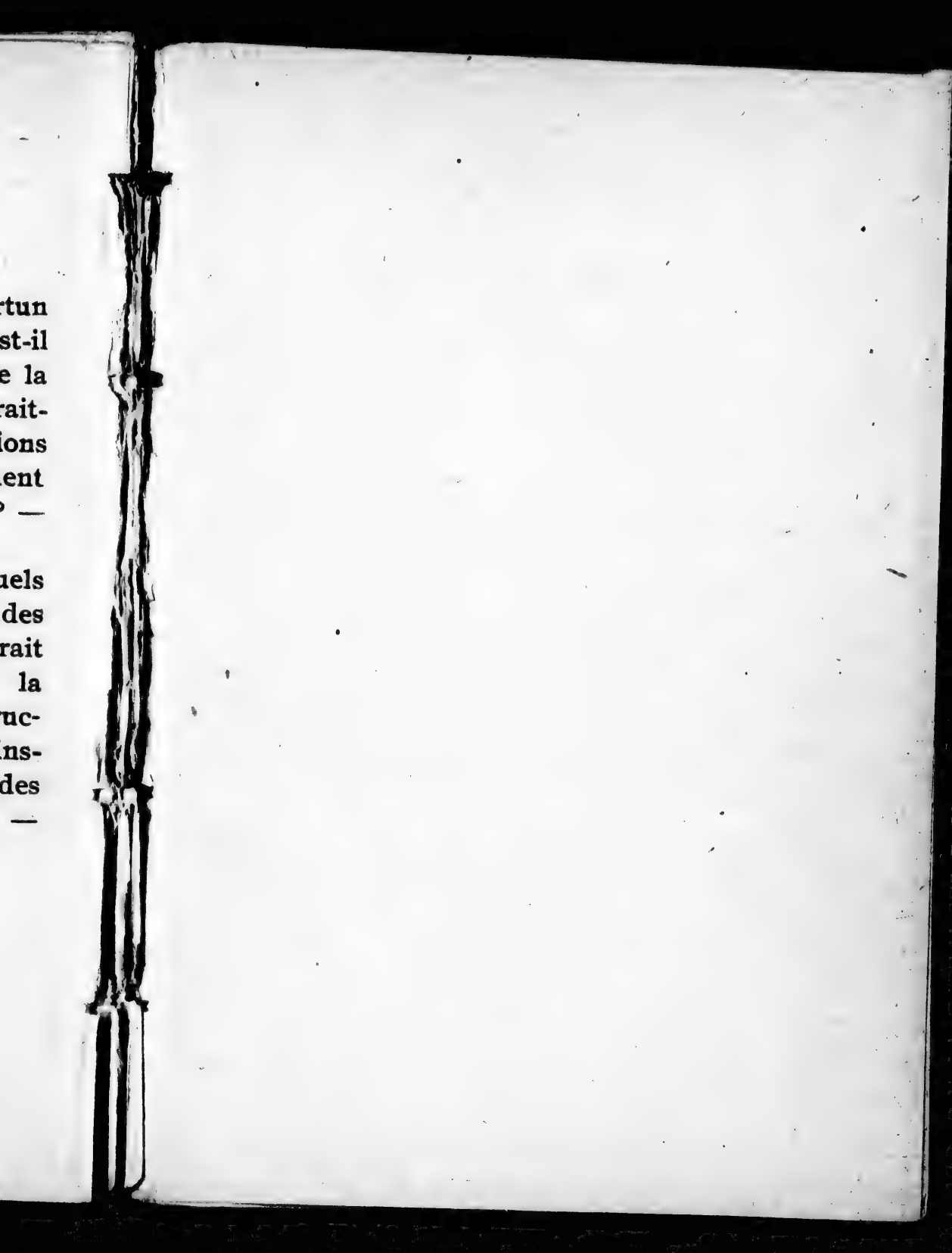

VII CONFERENCE.

Visite de la Fraternité.

Nécessité, but? — Qui a le droit de Visite? — Qualités et pouvoirs du Visiteur? — Ses devoirs et ses obligations? — Visite générale : registres, discrétoire, zélateurs, œuvres, quand il y en a, Revue. — Genre d'instructions : est-il bon d'en faire une retraite spirituelle?

Visite personnelle : au confessionnal? but. — Objet de la Visite personnelle : Règle, esprit de la Règle.

Préparation des élections, quand il y en a.— Cérémonial? — Ordonnances? — Questionnaire imprimé. — Au retour, cahier des Visites. Articles de Revue. — Écueils à éviter contre l'uniformité de direction. — Multitude des Ordonnances. — Rien sans le curé.

Tenir compte des avis laissés par le prédecesseur. — Cas que le Visiteur doit faire de sa mission. — Temps nécessaire, quand on peut le disposer soi-même.

isite ?
Ses de
e : ré-
and il
: est-il

? but.
esprit

en a.—
onnaire
s. Arti-
e l'uni-
Ordon-

prédé-
re de sa
peut le

VIII CONFERENCE.

Quelques points particuliers.

Oeuvres : Quelles œuvres on pourrait demander au Tiers-Ordre? — Onvroir ?

Visite des malades à domicile. (Règle). Propagation de la bonne Presse. — Caisse de secours mutuels? — Soin des mourants et des défunts.

Indulgences : Quelles sont-elles actuellement ? où les trouver ?

Absolution générale : Quel jour la donner ? — Qui en a le pouvoir ? — A l'article de la mort ?

Que penser des vêtures et professions à l'article de la mort ? (Revue)

Qualité du drap pour scapulaire, dimensions?

Zélateurs et Zélatrices : Utilité, avantages pour le fontionnement de la Fraternité, son recrutement et ses œuvres. Organisation. — Réunions spéciales ?

Que penser d'un insigne auquel les Tertiaires se reconnaitraient en dehors des réunions ?

Que penser du système de protection mutuelle ? (Chevaliers de Colomb, Francs-Maçons..)